

TRANSFERT DE SOMMES DANS LE FRV**(constituant âgé de 54 ans ou plus à la fin de l'année précédente)** **ANNEXE 0.9**

(a. 22.2)

DÉCLARATION DU CONSTITUANT LORS DU TRANSFERT DE SOMMES DANS UN FONDS DE REVENU VIAGER (constituant âgé de 54 ans ou plus à la fin de l'année précédant celle du transfert).

Je déclare que, du total de _____ \$ transféré dans le fonds de revenu viager visé par la présente déclaration, une somme de _____ \$ ne provient ni directement ni indirectement d'un fonds de revenu viager établi par un contrat, d'un régime complémentaire de retraite offrant des prestations variables visées à la section II.3 du *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1, r. 6) ou d'un compte immobilisé d'un régime volontaire d'épargne-retraite régi par la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (chapitre R-17.0.1) et offrant des paiements variables auquel j'ai été partie au cours de la présente année.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est passible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu payable par le fonds de revenu viager visé par la déclaration.

TRANSFERT DE SOMMES DANS LE FRV**(constituant âgé de moins de 54 ans à la fin de l'année précédente)** **ANNEXE 0.9.1**

(a. 22.2)

DÉCLARATION DU CONSTITUANT LORS DU TRANSFERT DE SOMMES AU FONDS DE REVENU VIAGER (constituant âgé de moins de 54 ans à la fin de l'année précédant celle du transfert).

Je déclare :

1. que, depuis le début de la présente année, je n'ai reçu aucun revenu temporaire provenant d'un fonds de revenu viager autre que celui visé par la présente déclaration ;
2. que, du total de _____ \$ transféré dans le fonds de revenu viager visé par la présente déclaration, une somme de _____ \$ ne provient ni directement ni indirectement d'un fonds de revenu viager établi par un contrat ou d'un régime complémentaire de retraite offrant des prestations variables visées à la section II.3 du *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1, r. 6) auquel j'ai été partie au cours de la présente année.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est passible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu payable par le fonds de revenu viager visé par la déclaration.